

Appel de qualification pour le traitement des matières résiduelles

Résultats de la sélection des candidats

Sherbrooke, le 30 avril 2008 – La Conférence régionale des élus de l'Estrie rend aujourd'hui publics les résultats de la sélection des candidats à l'appel de qualification pour le traitement des matières résiduelles. Au terme de l'étude des candidatures déposées, le comité de sélection, formé de représentants des municipalités concernées, a retenu trois candidatures : Waste Management Québec inc., Consortium Conporec - Axor et Consortium Aecon - Sani-Éco. Afin d'être sélectionné, chaque candidat devait démontrer sa capacité financière, technique, environnementale et de mise en œuvre.

Ces entreprises ont proposé des procédés de traitement des matières résiduelles dépassant le 40 % de valorisation exigée et pouvant atteindre jusqu'à 80 % de réduction du volume de matières à être enfouies. Les résultats de cet appel de qualification seront transmis aux villes et MRC participantes, lesquelles devront déterminer les conditions pour l'étape suivante, soit un appel d'offres.

Rappelons que la Conférence régionale des élus de l'Estrie a été mandatée par les municipalités de Sherbrooke, Magog, Canton d'Orford, de même que de la MRC du Val-St-François et de la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des Sources à procéder à cet appel visant à obtenir des candidatures permettant de sélectionner un partenaire pour le traitement des matières résiduelles. Lors du lancement de l'appel de qualification le 1^{er} novembre 2007, six entreprises avaient déposé leur candidature.

Mise en place en avril 2004, la Conférence régionale des élus de l'Estrie est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour le territoire de l'Estrie. En concertation avec ses partenaires, elle voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel, communautaire et s'engage à offrir un encadrement propice à l'établissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

-30-

Pour entrevue : Monsieur Roger Nicolet, président, CRÉ de l'Estrie
819 563-1911

Pour informations : Madame Marie-Hélène Wolfe, directrice générale, CRÉ de l'Estrie
819 563-1911